



les francas  
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ  
Tel. 03 80 30 17 18  
www.francas-bfc.fr

les francas

L'éducation en mouvement !

# BPJEPS

mention  
LOISIRS TOUS PUBLICS

## → POURQUOI LA FORMATION BPJEPS\* ?

**Vous êtes Salarié (e) en poste ou avez envie :**

- d'évoluer,
- de concevoir et animer des projets en autonomie pour tous publics,
- de compléter votre panel de technique d'animation,
- de diriger un accueil collectif de mineurs (ACM),
- d'accompagner des projets d'enfants et/ou de jeunes,
- de travailler en partenariat,
- de prendre des responsabilités, d'impulser de nouvelles dynamiques...

**Vous êtes employeur et vous avez envie d'investir dans les compétences d'un(e) de vos salarié(e)s pour qu'il puisse :**

- diriger un ACM,
- développer de nouveaux projets et acquérir une méthodologie pour la mise en place de projets,
- mieux appréhender l'environnement professionnel et les différents publics,
- faire vivre le projet de la structure en le développant...



\* Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports

## → LES MÉTIERS D'ANIMATEUR\*\*

- animateur jeunes,
- animateur permanent de centres de loisirs,
- animateur enfance jeunesse,
- animateur personnes âgées,
- directeur d'ACM.

\*\* Exemples d'emplois occupés par d'anciens stagiaires

# LA FORMATION

## BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS

→ Formation de niveau 4 ( bac ) reconnue au RNCP et délivrée par le ministère de la jeunesse et des sports. Organisée en alternance en 4 Unités capitalisables (UC). Le diplôme s'obtient quand les 4UC sont validées. La durée totale est de **1235** heures : **635** heures en centre de formation et **600** heures minimum en entreprise. Les contenus de formation se déroulent en présentiel et en formation à distance (FOAD).

→ Cette formation en alternance met en relation la théorie et la pratique. Elle s'appuie sur les projets personnels des candidats, sur leurs réalités professionnelles et sur les besoins des employeurs.

- **UC 1** : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- **UC 2** : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- **UC 3** : conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs.
- **UC 4** : mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs tous publics ».

→ Positionnement de 35 heures à l'entrée en formation pour individualiser votre parcours.

→ Le BPJEPS LTP (Loisirs Tous Publics) doit permettre à l'animateur d'intervenir auprès de tous types de publics : enfants, jeunes, adolescents, adultes...

→ Il est également possible de suivre des modules de formation BPJEPS dans le cadre de la formation professionnelle continue.

→ Les taux de réussite de la promotion 2019/2021 : 85 %

→ **Lieu de formation : Dijon**

Environ 5 semaines de formation se déroulent en itinérance sur les lieux de structures des stagiaires.

→ **Dates de formation : 10 octobre 2022 au 8 mars 2024**

En moyenne une semaine de formation par mois



Cette formation est ouverte à la VAE

# ENTRER EN FORMATION

## QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION ?

- Être titulaire d'un diplôme ou brevet de secourisme.  
(PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, ou STT en cours de validité)
- Être titulaire Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien,
  - ou** Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »,
  - ou** Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur,
  - ou** Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur,
  - ou** Baccalauréat professionnel «service de proximité et vie locale »,
  - ou** Baccalauréat professionnel agricole (toute option),
  - ou** Brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option),
  - ou** Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité).
  - ou** Être Capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

## QUEL EST LE COÛT DE LA FORMATION ?

Prix parcours complet : 7620 € et 50€ de frais d'inscription

Prix parcours discontinu : prendre contact avec Nathalie MATA au 03 80 30 17 18

## COMMENT FINANCER LA FORMATION ?

### → Salarié(e)s en CDI/CDD

- Le plan de développement de compétences de l'entreprise
- Le compte personnel de formation (CPF)
- Le compte personnel de transition professionnel
- Reconversion ou promotion par alternance, Pro-A

### → Fonctionnaire d'Etat

- Congés de formation professionnelle
- Compte personnel de formation (CPF)

### → Demandeurs, demandeuses d'emploi

(se rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi/Mission Locale)

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Demande d'aide individuelle à la formation (AIF)
- Compte personnel de formation (CPF)



Les éléments ci-contre sont donnés à titre informatif et ne sauraient se substituer à la réglementation applicable. N'hésitez pas à nous contacter pour avoir le détail des dispositifs existants afin de vous orienter vers le dispositif qui conviendrait le mieux à votre situation personnelle ou à celle de l'employeur.

# CONTACTS À VOTRE ÉCOUTE

## COORDONNATEUR DE FORMATION

→ **Wilfried LOPES**

Tél. 03 80 30 17 18

Courriel : wilfried.lobes@francas-bfc.fr

Il est accompagné d'une équipe d'intervenants professionnels de structures socio-éducatives.

**Devis et dossier d'inscription à retirer auprès de :**

→ **Nathalie MATA**

Tél. 03 80 30 17 18

Courriel : formation@francas-bfc.fr

## RÉFÉRENT HANDICAP

→ **Virginie GRILLOT**

Tél. 03 80 30 17 18

Courriel : virginie.grillot@francas-bfc.fr



## L' ORGANISME DE FORMATION



→ **Les Francas** sont une fédération laïque de structures qui accompagne les acteurs locaux dans la mise en place des politiques enfance jeunesse en région Bourgogne Franche Comté. Ils interviennent dans de nombreux domaines comme le conseil en développement des politiques éducatives locales, la gestion de centres de loisirs, l'accompagnement des accueils collectifs de mineurs (ACM) dans le développement de leur projet éducatif et pédagogique en lien avec les réalités locales et en fonction des besoins des enfants et des jeunes, l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de projet d'animation, la formation des animateurs occasionnels (BAFD/BAFA) et des professionnels par la formation diplômante (CQP, CPJEPS, CC de direction, BPJEPS LTP, DEJEPS, DESJEPS) et par la formation professionnelle continue.